

Établissements fléchés AICS : LA DGAP s'illustre une nouvelles fois par son mépris !

Union régionale de Dijon

Le 2 septembre 2026.

Le 14 avril 2025, l'**Union Régionale UFAP de Dijon** participait à une 1^{ère} réunion au CP Varennes-le-Grand (qui devait être suivie par d'autres séances) en présence **d'un émissaire de la DGAP** puisque celle-ci souhaitait « flécher » cet établissement pour accueillir des détenus Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS).

Lors de cette rencontre, il a été demandé à notre organisation syndicale de quels moyens locaux avaient besoin les agents pour absorber ces profils particuliers dans le fonctionnement de la structure ce à quoi nous avons répondu :

- *Formation des agents à la prise en charge des détenus AICS (fouille, observation...)*
- *Recrutement d'un psychologue PEP*
- *Aménagements de séparations sur les zones de circulation.*

Après avoir acquiescé de la tête et nous avoir donné rendez-vous pour la session suivante : **LE NEANT !**

Le néant jusqu'à ces derniers jours quand nous avons pris connaissance de la nouvelle carte nationale des établissements fléchés AICS et plus particulièrement du côté de Varennes qui apparait sur cette même carte.

La DGAP aurait-elle pris les personnels pour des lapins de 6 semaines ?!

Cette administration, pour ceux qui en doutait encore, est prise en **flagrant délit de mépris à l'égard de ses personnels et piétine une nouvelle fois leurs conditions de travail** ! En finalité, ce seront encore les agents qui devront s'accommoder de la Sainte parole Parisienne tant qu'au Millénaire, on est content d'encadrer une nouvelle carte afin de l'accrocher au mur.

L'**Union Régionale UFAP de Dijon** a d'ores et déjà saisie la Direction Interrégionale (dont les formateurs devront une nouvelle fois absorber les carences Parisiennes) afin de faciliter l'accès à la formation relative à la prise en charge AICS.

En cas d'incident, on ne doute pas une seconde que les mêmes responsables auront oublié l'histoire et sauront aisément pointer du doigt les pratiques professionnelles des agents. Car oui ! Ce référencement va avoir un impact lourd sur la détention :

- *Le prisme d'évaluation du comportement des détenus AICS au sein du régime différencié.*
- *L'expertise nécessaire lors des entretiens et des fouilles de cellule.*
- *La prise en charge médico-psychologique des individus.*
- *Les risques d'incidents graves entre les AICS et des détenus de droit commun au sein des mêmes zones.*

Au lieu de multiplier les projets pailletés et autres fléchages administratifs décorrélés de la réalité du terrain, cette administration doit d'abord traiter les problèmes de base que sont la surpopulation pénale et le manque d'effectif qui sont les conditions sine qua none d'une prise en charge adaptée.

Pour l'Union Régionale UFAP de Dijon

Les secrétaires généraux

R. Bernier / J. Pita Mukuna / C. Vernerey / F. Chauvet

